













M. DC. XXI.

42 *presentes. Donné à Paris, le vingt-deuxiesme
jour de Fevrier, l'an de grace mil six cens vingt
& vn, & de nostre regne le vnziesme. Signé
Loyys. Et plus bas, par le Roy, de Lomenie.
Et scellees sur double queüe du grand seau de
cire jaune. Et plus bas est encores escrit.*

*Leuës & publiees le seau tenant, & registrées Re-
gisters de l'Audience de France ; par moy Conseiller,
Secretaire du Roy & de ses Finances, & grand Au-
diancier de France. A Paris, l'editior vingt-deuxies-
me Fevrier 1621. Signé, DESPORTES.*

*Collationné aux originaux par moy Conseil-
ler, & Secretaire du Roy.*

Au mois de Ianuier, l'Empereur voyant que les troubles continuoient en Silesie & autres endroits, fomentez par l'Eslecteur Palatin, suiu des Marquis de Lagerndorf de la Maison de Brandebourg, du Prince Christian d'Anhalt, du Comte de Hohenlo, & des Directeurs de Boheme & autres autheurs de la reuolte, Il fit les deux suiuantes Declarations, lesquelles furent leuës luy estant en son trosne Royal, & publiées par douze Heraults de l'Empire aux places publiques de Vienne.

Declarat, de Ban Impe- rial contre l'Es- lecteur Pala- tin, le Mar- quis de La- gerndorff Nous Ferdinand deuixiesme de ce nom, par la grace de Dieu, esleu Empereur des Romains, tousiours Auguste, Roy d'Allemagne, de Hongrie, de Boheme, Dalmacie, Croatie, & Esclavonie, &c. Archiduc d'Austriche, Due de Bourgogne, Stirie, Carinthie, Carniole & Vvitemberg, Comte de Tirol, &c. Cōme ainsi soit que







